
AMPLEGEST PME

Fonds Commun de Placement
Siège social : 73 Boulevard Haussmann, Paris 75008
RCS 494 624 273

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Ce rapport comporte 48 pages

Aux porteurs de parts de AMPLEGEST PME,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’organisme de placement collectif AMPLEGEST PME, constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP), relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l’opinion

a) Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

III – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour le FCP, les investissements et l’évaluation des actifs et passifs correspondants.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V – Responsabilités de la société de gestion relative aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 25 février 2022

C.T.F



Christophe LEGUÉ

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels au 31 décembre 2021

AMPLEGEST PME

Fonds Commun de Placement

Siège social : 73 Boulevard Haussmann, Paris 75008

RCS 494 624 273

FCP de droit français

AMPLEGEST PME

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : CTF

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du commissaire aux comptes	21
6. Comptes de l'exercice	23

AMPEGEST PME (Part AC)

ISIN : FR0011631050

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification « actions françaises », il a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. Et il a pour objectif de gestion extra-financier de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, il est investi à hauteur de 60% minimum en titres de sociétés implantées en France, dont 20% en titres de TPE, PME, ETI pour répondre aux règles d'investissement du label Relance, dont 50% en actions éligibles au PEA-PME fixées par décret. En complément, il sera investi en valeurs de l'Union européenne, Norvège et Islande. Au total l'investissement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations sera de 75% minimum. La sélection repose sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Amplegest PME est éligible au PEA-PME, ainsi qu'au PEA. Et s'est vu octroyer le label Relance.

L'exposition globale au risque action pourra évoluer entre 75% et 110% compte tenu des opérations ponctuelles d'emprunt espèce. Le FCP peut être investi en actions dont le siège est situé en dehors

de l'Union Européenne, y compris dans les pays émergents, dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, le gérant peut avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net à des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques ; ces investissements sont constitués de titres de notation minimum BBB- et dans la limite de 20% de l'actif net en titres spéculatifs « High Yield » ou non notés.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers respectant les critères d'éligibilité.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions, taux et change.

Amplegest PME peut investir dans des instruments intégrant des dérivés, dans un but de couverture des actifs exclusivement : certificats, warrants, bons de souscriptions d'actions, obligations convertibles, ainsi que tout support obligataire non complexe auquel est attaché un droit ou un bon de souscription en action. La part « AC » capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (J) calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1. Les règlements sont effectués à J+2.

En cas de demande de rachat d'un même porteur égale ou supérieure à 5% de l'actif net et du non-respect d'un préavis de 3 jours ouvrés, une commission de 2% acquise à l'OPCVM sera appliquée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST PME (Part FC)

ISIN : FR0014000U89

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification « actions françaises », il a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. Et il a pour objectif de gestion extra-financier de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, il est investi à hauteur de 60% minimum en titres de sociétés implantées en France, dont 20% en titres de TPE, PME, ETI pour répondre aux règles d'investissement du label Relance, dont 50% en actions éligibles au PEA-PME fixées par décret. En complément, il sera investi en valeurs de l'Union européenne, Norvège et Islande. Au total l'investissement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations sera de 75% minimum. La sélection repose sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Amplegest PME est éligible au PEA-PME, ainsi qu'au PEA. Et s'est vu octroyer le label Relance.

L'exposition globale au risque action pourra évoluer entre 75% et 110% compte tenu des opérations ponctuelles d'emprunt espèce. Le FCP peut être investi en actions dont le siège est situé en dehors

de l'Union Européenne, y compris dans les pays émergents, dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, le gérant peut avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net à des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques ; ces investissements sont constitués de titres de notation minimum BBB- et dans la limite de 20% de l'actif net en titres spéculatifs « High Yield » ou non notés.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers respectant les critères d'éligibilité.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions, taux et change.

Amplegest PME peut investir dans des instruments intégrant des dérivés, dans un but de couverture des actifs exclusivement : certificats, warrants, bons de souscriptions d'actions, obligations convertibles, ainsi que tout support obligataire non complexe auquel est attaché un droit ou un bon de souscription en action. La part « FC » capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (J) calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1. Les règlements sont effectués à J+2.

En cas de demande de rachat d'un même porteur égale ou supérieure à 5% de l'actif net et du non-respect d'un préavis de 3 jours ouvrés, une commission de 2% acquise à l'OPCVM sera appliquée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPEGEST PME (Part IC)

ISIN : FR0011631076

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FCP de classification « actions françaises », il a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. Et il a pour objectif de gestion extra-financier de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, il est investi à hauteur de 60% minimum en titres de sociétés implantées en France, dont 20% en titres de TPE, PME, ETI pour répondre aux règles d'investissement du label Relance, dont 50% en actions éligibles au PEA-PME fixées par décret. En complément, il sera investi en valeurs de l'Union européenne, Norvège et Islande. Au total l'investissement en valeurs mobilières de petites et moyennes capitalisations sera de 75% minimum. La sélection repose sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Ampegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés.

Ampegest PME est éligible au PEA-PME, ainsi qu'au PEA. Et s'est vu octroyer le label Relance.

L'exposition globale au risque action pourra évoluer entre 75% et 110% compte tenu des opérations ponctuelles d'emprunt espèce. Le FCP peut être investi en actions dont le siège est situé en dehors

de l'Union Européenne, y compris dans les pays émergents, dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, le gérant peut avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net à des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques ; ces investissements sont constitués de titres de notation minimum BBB- et dans la limite de 20% de l'actif net en titres spéculatifs « High Yield » ou non notés.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de FIA français et étrangers respectant les critères d'éligibilité.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions, taux et change.

Ampegest PME peut investir dans des instruments intégrant des dérivés, dans un but de couverture des actifs exclusivement : certificats, warrants, bons de souscriptions d'actions, obligations convertibles, ainsi que tout support obligataire non complexe auquel est attaché un droit ou un bon de souscription en action. La part « IC » capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (J) calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1. Les règlements sont effectués à J+2.

En cas de demande de rachat d'un même porteur égale ou supérieure à 5% de l'actif net et du non-respect d'un préavis de 3 jours ouvrés, une commission de 2% acquise à l'OPCVM sera appliquée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions françaises, plus spécifiquement portés sur des titres de petites et moyennes capitalisations, en raison de leur profil rendement/risque singulier par rapport aux titres de grandes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de liquidité : Le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Changement de dépositaire et gestionnaire administratif et comptable

Le directoire d'Amplegest a décidé d'un changement de dépositaire et de gestionnaire administratif et comptable à compter du 22 mars 2021, CACEIS Bank sera le nouveau dépositaire et que CACEIS Fund Administration sera le nouveau gestionnaire administratif et comptable en remplacement de RBC.

2) Prise en compte des critères ESG dans la gestion (SFDR) et obtention du Label relance

La réglementation européenne SFDR et la position recommandation AMF 2020-03 imposent de préciser dans les documents commerciaux de l'OPC les informations extra-financières.

	Avant	Après
Politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice composite constitué pour 90% de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) et 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de placement recommandée (5 ans minimum).	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice composite constitué pour 90% de l'indice CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) et 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la période de placement recommandée (5 ans minimum). Et de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Mention dans la stratégie d'investissement de la catégorisation du fonds au sens du Règlement « SFDR ».		Le fonds est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Mise en place du régime d'investissement du Label Relance dans la stratégie d'investissement (régime d'investissement n°2)	- Au minimum 60% de l'actif exposé en valeurs françaises et 75% en actions de l'Union Européenne éligibles aux PEA-PME - Au minimum 50% de l'actif investi en valeurs émises par des PME et ETI	- Amplegest PME sera investi à hauteur de 60% minimum en titres de fonds propres ou quasi fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France dont 20% émis par des TPE, PME et ETI. - Au minimum 50% de l'actif sera investi en valeurs émises par des PME-ETI de l'Union Européenne dont 20% en fonds propres de TPE, PME et ETI françaises - Amplegest PME s'efforcera de participer significativement à cinq opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse par an.
Mise à jour de l'approche extra-financière	Sur l'analyse ESG de l'univers d'investissement : L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements : L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premiers tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la	Analyse extra-financière de l'univers d'investissement : <i>Le fonds est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</i> L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice CAC Small NR. Le taux d'analyse de notation extra-financière est supérieur à 90%. Les valeurs dites « interdites » sont exclues de l'univers d'investissement initial. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique

	santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs. L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires. Chaque pilier est composé de la façon suivante : • Une note quantitative : donnée statique à un temps donné. les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost. • Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. • Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe. La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement). La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ISR de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière. La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, l'analyse de l'émetteur est alors discrétionnaire. Dans le cas où les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à leurs questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire. b) Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants : • la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et • de ses communications financières ; • la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash-flow ; • la pertinence de la stratégie ; • les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ; • la visibilité sur les résultats ; • le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle. • le positionnement ESG de la société en se concentrant sur le volet évolutif (i.e la capacité des émetteurs à améliorer leur démarche ESG).	d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest (www.amplegest.com). La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble neuf thèmes d'investissements : • L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l'intensité carbone (direct plus premier tiers des fournisseurs) et de l'impact environnemental hors carbone (direct et indirect) c'est à dire l'utilisation de l'eau, le rejet de polluants de l'eau et de la terre, le rejet de polluants de l'air et l'utilisation de ressources naturelles. • L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques sociaux au travers de l'attention portée aux salariés ainsi qu'au travers de la santé et sécurité des salariés et du traitement des fournisseurs. • L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des opportunités et/ou risques de gouvernance au travers de la rémunération des dirigeants, de l'indépendance des administrateurs, de l'indépendance du comité d'audit, et du droit des actionnaires. Chaque pilier est composé de la façon suivante : • Une note quantitative : donnée statique à un temps donné. les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à son partenaire Trucost. • Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. • Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe. La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement). La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière. La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, l'analyse de l'émetteur est alors discrétionnaire. Dans le cas où les informations ne sont pas assez fournies, l'équipe de gestion engage le dialogue avec la société et peut éventuellement lui faire parvenir des lettres d'engagement l'incitant à répondre à leurs questions. Pour les émetteurs dont les données ne sont pas encore disponibles, notre modèle propriétaire assigne une note temporaire équivalente à la note moyenne de notre modèle propriétaire. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites : • La disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés analysées et utilisées par Amplegest dans son modèle interne de notation. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles (alignement 2°, taxonomie, ODD, biodiversité...) et nécessitent parfois un important travail d'approximation pour parvenir à des estimations. • Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur 3 ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
--	---	---

		Certaines informations relatives au pilier Environnement proviennent d'un fournisseur externe et à ce titre peuvent se révéler erronées sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)	Conformément à l'article L. 533-22-I du code monétaire financier, les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site Internet d'Amplegest www.amplegest.com et figureront dans le rapport annuel de l'OPCVM.	L'ensemble des documents liés à notre politique de gestion ISR et à la prise en compte des critères ESG dans notre stratégie d'investissement est accessible, conformément à l'article L. 533-22-I du code monétaire financier, sur le site Internet d'Amplegest www.amplegest.com . Ces documents sont régulièrement mis à jour par l'équipe ESG d'Amplegest. La prise en compte des critères ESG et la politique de gestion ISR figureront dans le rapport annuel de l'OPC.
Profil de risque		
Intégration du risque de durabilité	Néant	Risque de durabilité : Le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »). Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

3) Changement d'actionnaire de la société de gestion

En septembre 2021, l'Autorité des Marchés Financier a donné son autorisation pour la prise de participation du Groupe Cyrus au capital d'Amplegest (société de gestion) qui assure la gestion financière du fonds Amplegest PME.

Changements de l'exercice à venir

1) Modification du calcul de surperformance

Au 01/01/2022, application des nouvelles orientations de l'ESMA. La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment : « A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est reportée d'un exercice sur l'autre avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance. » (cf. détails dans prospectus dans le paragraphe « Modalité de calcul de la commission de surperformance »).

2) Absorption société de gestion

Courant 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus vont fusionner. Amplegest, qui assure la gestion financière d'Amplegest PME, va absorber Invest AM.

3. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

L'objectif d'Amplegest PME, FCP de classification « actions françaises », est :

- d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite 90% CAC Small Net Return (dividendes réinvestis) + 10% Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée.
- Et il a pour objectif de gestion extra-financier de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Amplegest PME est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Nous écrivons à la même date l'an dernier :

« Alors que l'apparition de deux nouveaux variant du virus (Afrique du sud et Grande Bretagne) relance le risque épidémique, les enquêtes sur les perspectives d'activité partout dans le monde continuent d'être bien orientées. L'évolution du commerce mondial et de la production industrielle en témoigne.

Bien que la liberté de mouvement des populations soit partout restreinte (à l'exception de l'Asie, hors Japon) et que le chômage explose et demeure à des niveaux très élevés, les chiffres de consommation sont à des niveaux record. Les plans de relance des gouvernements ont eu comme conséquence la création d'une sur-épargne qui se déverse progressivement dans l'économie.

L'année 2021 s'inscrit dans la lignée du second semestre 2020.

Le rebond nettement plus fort qu'attendu de la croissance nominale du monde développé a été un des piliers de la performance des marchés en 2021. Ce dynamisme, qui a été permis par un policy mix hyper expansionniste (Plan Biden aux Etats-Unis, adoption du fonds de recovery en Europe...), a engendré d'importantes révisions bénéficiaires positives et une faible sinistralité des entreprises. L'ensemble des secteurs du S&P 500 et du Stoxx Europe 600 ont progressé en 2021 tandis que les marchés High Yield sont parvenus à terminer l'année en territoire positif des deux côtés de l'Atlantique, malgré l'évolution défavorable de la duration.

La bonne performance des marchés développés n'a en revanche pas bénéficié aux émergents l'année passée, avec la Chine qui a mené une politique économique néfaste pour le climat des affaires. Dans la sphère fixed income, si une hausse des taux souverains a bien été constatée dans la plupart des pays développés, elle s'est révélée bien plus faible qu'anticipé. La flambée de l'inflation a fait craindre des effets délétères sur l'activité tandis que les vagues successives de Covid retardent la véritable sortie de crise et renforcent l'idée que les banques centrales ne durciront que très modérément leurs politiques monétaires, en se tenant à un principe de précaution.

Le rebond de la croissance mondiale et de l'inflation, qui par effet mécanique ont entraîné une hausse des taux nominaux ont eu pour effet d'engendrer au sein des marchés actions une rotation sectorielle importante.

Aux Etats-Unis, le S&P500 progresse de près de 27%, porté par les secteurs des métaux (+115%), du Oil&Gaz (+81,5%), de l'immobilier (+73%) ou encore l'automobile (+58,4%).

Même constat en Europe, où le Stoxx600 progresse de près de 25%, porté par les secteurs bancaires (+34%), de la construction (+31%), de l'industrie (+27%) ou encore l'automobile (+25%).

Néanmoins ces variations de grande ampleur n'ont pas à l'échelle des indices et des secteurs surperformant entraîné d'inflation de multiples, au contraire, les multiples de valorisation se sont contractés en 2021.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

L'encours du fonds Amplegest PME a connu une hausse puisque ce dernier s'élevait à 128M€ au 31/12/2021 contre 87M€ au 31/12/2020. En 2021, Amplegest PME AC a délivré une performance de +28,24% contre 21,94% pour l'indice de référence. Ainsi sur la hausse de l'actif net réel (+41M€), +14M€ reviennent à la collecte nette et +24M€ à la performance. Amplegest PME compte une ligne de plus soit 33 à fin 2021 (vs. 32 à fin 2020). Le poids du top 10 n'a pas évolué (47%).

La capitalisation médiane des sociétés détenues en portefeuille n'a pas évolué (300M€).

A partir des 32 positions détenues à fin 2020, 5 nouveaux titres ont rejoint l'actif au cours de l'année et 4 sont sortis. Au sein du top 10, on observe 5 nouveaux entrants (REWWORLD, WAVESTONE, CHARGEURS, PRECIA, LECTRA) et 5 sorties (FOCUS, DEVOTEAM, IGE+XAO, ALBIOMA et PHARMAGEST). Le fonds surperforme son indice de référence de 630bps

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant.
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant.

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2021, le nombre de parts du fonds est passé :

- pour la part AC de 281 936.9899 à 307 590.6831 parts, pour un montant de souscriptions de 23 988 214.10 EUR et de rachats pour 17 330 508.55 EUR.
- pour la part IC de 112 644.3459 à 135 416.2985 parts, pour un montant de souscriptions de 16 285 589.05 EUR et de rachats pour 9 218 618.81 EUR.
- pour la part FC de 0 à 11 983.4808 parts, pour un montant de souscriptions de 1 303 949.73 EUR et de rachats pour 110.80 EUR.

Les VL sont passées sur la période :

- de 217.25 EUR à 278.61 EUR soit une hausse de 28.24% pour la part AC.
- de 234.97 EUR à 304.62 EUR soit une hausse de 29.64% pour la part IC.
- de 100.00 EUR à 127.87 EUR soit une hausse de 27.87% pour la part FC.

La variation de l'indice de référence pour la période est de +21.94%.

Le pourcentage de valeur éligible au PEA-PME est de 79,06% au 31/12/2021, et respecte la limite minimum fixée dans le prospectus à 75%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

L'année 2021 a été marquée par deux phases sur les marchés financiers. La première s'est distinguée par une forte hausse des titres cycliques (du 1^{er} janvier au 9 juin) se traduisant par une nette sous performance du fonds par rapport à son indice (+11,1% vs. +17,8%). Une seconde (du 9 juin au 31 décembre) par un retour des valeurs de croissance permettant au fonds de largement récupérer son retard (+15,4% vs. +3,4%). Ainsi sur l'année, le fonds a enregistré une bonne avance par rapport au benchmark (+28,24% vs. +21,94%). Nous pensons que les valorisations des marchés sont assez élevées ainsi le travail de stock picking sera plus que jamais essentiel pour générer de la performance.

Le monde a appris à vivre avec la pandémie ! Entre programmes de vaccination, nouveaux traitements et changements de comportements, le virus n'a pratiquement plus d'impact sur l'activité économique. Le choc d'offre intervenu en 2021, du fait de la désorganisation de la supply chain, devrait se résorber progressivement face à une demande des consommateurs toujours très soutenue. Les effets de l'apparition récente du variant Omicron demeurent sans conteste la principale inconnue : s'il se propage à grande vitesse, sa létalité semble plus faible. Arrivant au moment où la vague du variant Delta avait passé son pic, les gouvernements ont été obligé de prendre des mesures de précaution.

L'activité économique en 2022 pourrait ainsi connaître des phases courtes de ralentissement suivies de rebond. Nous sommes toujours dans le processus de rattrapage et la reprise ne fait aucun doute. C'est l'inflation qui constitue la principale incertitude pour les investisseurs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DEVOTEAM SA	478 199,81	8 039 998,00
IGE PLUS XAO	709 460,00	4 661 554,00
WORLDLINE SA	2 788 287,78	2 580 554,74
SIDETRADE	3 054 714,21	
OENEO EX SABATE DIOSOS		1 831 962,89
LEADMEDIA GROUP	1 813 713,06	
AUDIOVALLEY SA	1 696 759,85	
DALET REGROUPEE		1 678 162,40
ESKER SA	1 663 778,80	
XILAM ANIMATION	1 135 783,77	381 944,68

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

- univers d'analyse : couverture de recherche paneuropéenne, études macro-économiques et sectorielles,
- qualité du service de recherche : pertinence des recommandations,
- qualité de la relation entre les gérants d'Amplegest, capacité à organiser des rencontres en direct avec les dirigeants des émetteurs,
- qualité de la signature,
- réputation et pérennité.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 800 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2021 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 60% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 40% des frais d'intermédiation.

POLITIQUE DE VOTE

Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Pour la politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote et est un acteur indépendant depuis sa création en 1995. Proxinvest est actionnaire de près de 500 sociétés cotées françaises, il suit environ 330 assemblées générales chaque année.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Ainsi, la décision de vote appartient à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées à leurs actionnaires. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services).

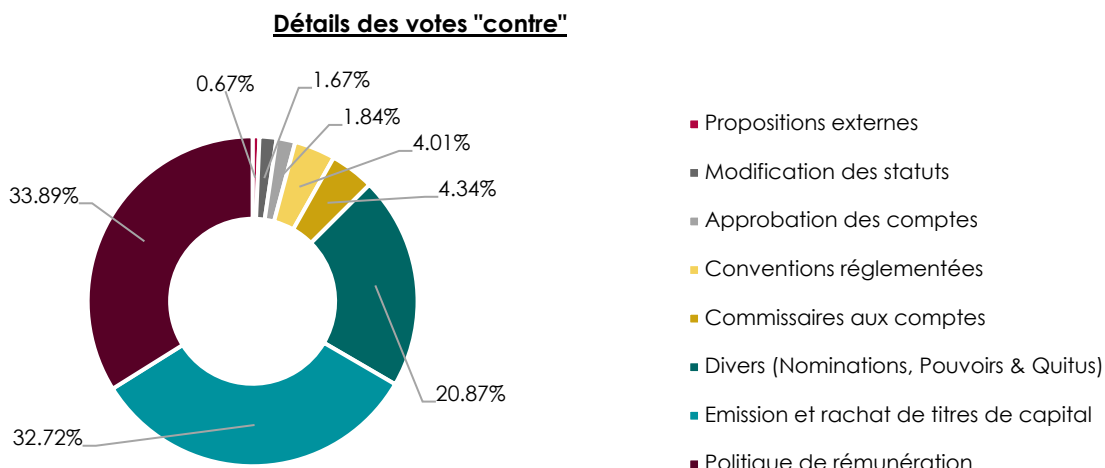
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2021

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 2021, soit un taux de participation de 93% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 275 résolutions (11,3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de Proxinvest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 442.
- Expression de 593 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - Dans **24.3%** des cas, nous avons voté **contre**.
 - Dans **75,7%** des cas nous avons voté **pour**.



UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

Impact de la prise en compte des critères ESG

I) Un process de notation selon des critères définis



UN CHOIX DE PRIORITÉS...

Afin d'obtenir une **note globale** nous permettant d'**appréhender notre univers dans sa totalité** et par secteur, nous avons choisi de noter les trois composantes **E** (Environnement), **S** (social), **G** (gouvernance).

ENVIRONNEMENT

Conscients des grands enjeux environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources, dégradation des écosystèmes), nous pensons que les entreprises peuvent et doivent agir pour apporter des solutions (réduction des émissions de CO₂, impact sur l'environnement).

Il nous appartient :

- D'essayer de **prendre en compte l'empreinte écologique des sociétés**
- D'**intégrer ces risques avérés ou potentiels** dans nos analyses
- D'instaurer un **dialogue avec les managements** pour comprendre comment parvenir à une amélioration dans la durée



SOCIAL

Nos valeurs et notre expérience nous ont amené à concentrer nos efforts sur la question de l'**attention portée par les entreprises à leurs salariés** :

- Nous tenons au **respect des salariés** qui sont les **premiers créateurs de richesses des entreprises**
- Nous savons **qu'aligner expérience collaborateurs et expérience clients** sur la promesse de l'entreprise est un **gage de performance**
- Nous **intégrons dans notre analyse** cette même réflexion pour **les sociétés sur lesquelles nous sommes investis**



GOVERNANCE

Nous attachons du prix à la **qualité de la gouvernance des entreprises émettrices**, plus particulièrement à la **transparence sur leurs pratiques de gouvernance**, clé d'un fonctionnement responsable :

- Nous pensons que cela incite voire contraint les entreprises à l'application de bonnes pratiques
- Nous pensons qu'elle est une condition nécessaire de l'instauration de relations de confiance



→ www.amplegest.com



... QUI NOUS RESSEMBLE

Note Environnement

30 %

Émissions de carbone (1 critère)
Autres impacts environnementaux directs (4 critères)
Autres impacts environnementaux indirects (4 critères)

Note Social

40 %

Attention portée aux salariés (8 critères)
Sécurité et Santé (4 critères)
Traitement des fournisseurs (5 critères)

Note Gouvernance

30 %

Rémunération (2 critères)
Indépendance des administrateurs (3 critères)
Droit des actionnaires (2 critères)
Audit (2 critères)



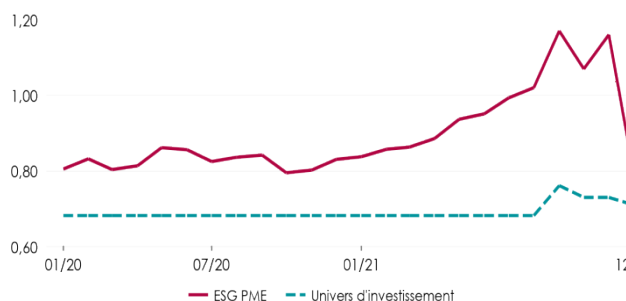
→ www.amplegest.com

2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

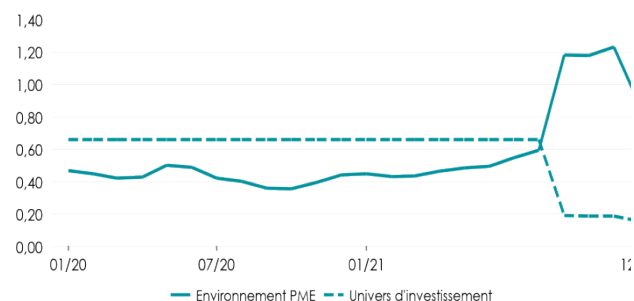
Au 31/12/2021, la note ESG globale était de 0,80 sur une base de [-4 ; +4] :

- note environnementale : 0,89 ;
- note sociale : 0,84 ;
- note de gouvernance : 0,65.

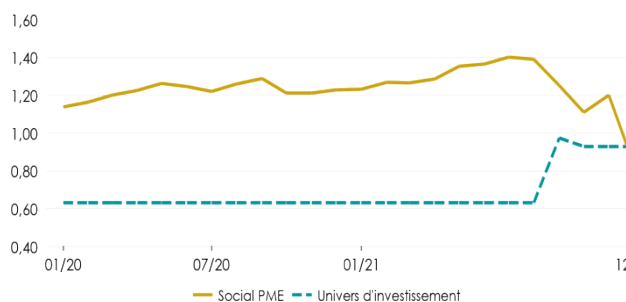
Évolution de la note ESG globale du fonds et de son univers d'investissement



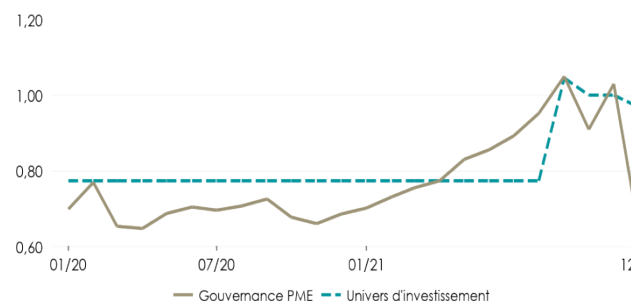
Évolution de la note Environnement du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Social du fonds et de son univers d'investissement



Évolution de la note Gouvernance du fonds et de son univers d'investissement



Univers d'investissement : valeur de l'indice CAC Mid & Small complété d'une quarantaine de valeurs suivies en interne par notre département d'analyse financière.

Source : modèle propriétaire GEST, données depuis le 1^{er} janvier 2020, pas de données historiques disponibles.

Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En l'absence de données fiables et quantifiées sur les conséquences financières de l'impact du dérèglement climatique comme celles des politiques extra financières et d'atteinte d'objectifs de développement durable suivis par les entreprises émettrices, il est difficile d'évaluer le risque de durabilité du portefeuille.

Compte-tenu de la stratégie de gestion, il n'est pas possible de correctement évaluer l'impact net du portefeuille dans le cadre des politiques de transition énergétique et d'engagement de réduction des gaz à effet de serre et de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de niveau 1	Non mesurable
	Emissions de niveau 2	Non mesurable
	Total des émissions	Non mesurable
	Impact carbone	Non mesurable
	Intensité d'émission des gaz à effet de serre des investissements	Non mesurable
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	Non mesurable
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	Non mesurable
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	Non mesurable
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	Non mesurable
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	Non mesurable
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	Non mesurable

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	Entreprises exclues de notre univers
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	Entreprises exclues de notre univers
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	Non mesurable
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	Non mesurable
Protection des salariés	% des investissements sans politique de prévention d'accident du travail	Non mesurable

3) Indicateurs de risque de gouvernance

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 31 décembre de l'exercice
Transparence des pratiques de gouvernance	Qualité de l'information extra financière accessible aux investisseurs	Non mesurable
	Auditeur externe	Non mesurable
Respect des droits des actionnaires		Non mesurable

Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancée en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.).

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPCVM dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leur ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime,
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2021 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (44 collaborateurs en moyenne)	3.900.260	1.979.390	5.879.650
Membres du Directoire	756.000	385.000	1.141.000
Gérants	1.390.000	1.004.390	2.394.390

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

@@@CERT-CAC

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	119 211 533,18	84 885 171,19
Actions et valeurs assimilées	119 211 533,18	84 885 171,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	118 152 367,33	84 885 171,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 059 165,85	
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	115 311,54	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	115 311,54	
COMPTES FINANCIERS	11 358 312,03	3 327 274,62
Liquidités	11 358 312,03	3 327 274,62
TOTAL DE L'ACTIF	130 685 156,75	88 212 445,81

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	123 998 410,84	92 166 973,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 457 801,60	-3 019 985,34
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 973 140,64	-1 421 450,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	128 483 071,80	87 725 537,41
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 202 084,95	486 908,40
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 202 084,95	486 908,40
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	130 685 156,75	88 212 445,81

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	954 069,09	554 739,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	954 069,09	554 739,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 643,72	
Autres charges financières		16 834,29
TOTAL (2)	5 643,72	16 834,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	948 425,37	537 905,63
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 672 447,43	1 898 690,26
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 724 022,06	-1 360 784,63
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-249 118,58	-60 666,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 973 140,64	-1 421 450,81

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011631076 - AMPLGEST PME IC : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC.

FR0011631050 - AMPLGEST PME AC : Taux de frais maximum de 2,35 % TTC.

FR0014000U89 - AMPLGEST PME FC : Taux de frais maximum de 1,60 % TTC.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice composite constitué pour 90% de l'indice CAC Small Net Return (dividendes nets réinvestis) et pour 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes nets réinvestis).

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de référence correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. La première période de référence commence à la date de lancement de l'OPCVM et prend fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2014.

Cette commission ne sera définitivement acquise à la société de gestion qu'à la fin de chaque période de référence.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 90% de l'indice CAC Small Net Return (dividendes nets réinvestis) et pour 10% de l'indice Euronext Growth All-Share Net Return (dividendes nets réinvestis) sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMPLEGEST PME AC	Capitalisation	Capitalisation
Part AMPLEGEST PME FC	Capitalisation	Capitalisation
Part AMPLEGEST PME IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	87 725 537,41	74 052 102,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	41 703 221,17	22 973 261,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 674 706,41	-19 639 858,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 609 179,50	3 664 375,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-772 591,15	-6 458 015,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-39 858,33	-61 829,77
Différences de change	37 808,52	-42 227,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	21 618 503,15	14 598 513,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	44 902 053,71	23 283 550,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-23 283 550,56	-8 685 036,90
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 724 022,06	-1 360 784,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	128 483 071,80	87 725 537,41

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							11 358 312,03	8,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 358 312,03	8,84								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 542 009,81	1,98						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	115 311,54
TOTAL DES CRÉANCES		115 311,54
DETTES		
	Achats à règlement différé	10 809,10
	Rachats à payer	343 942,61
	Frais de gestion fixe	200 039,96
	Frais de gestion variable	1 647 293,28
TOTAL DES DETTES		2 202 084,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 086 773,41

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMPLÉGEST PME AC		
Parts souscrites durant l'exercice	95 976,3039	24 113 682,38
Parts rachetées durant l'exercice	-70 322,6107	-17 455 976,80
Solde net des souscriptions/rachats	25 653,6932	6 657 705,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	307 590,6831	
Part AMPLÉGEST PME FC		
Parts souscrites durant l'exercice	11 984,4808	1 303 949,73
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-110,80
Solde net des souscriptions/rachats	11 983,4808	1 303 838,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 983,4808	
Part AMPLÉGEST PME IC		
Parts souscrites durant l'exercice	59 075,2912	16 285 589,06
Parts rachetées durant l'exercice	-36 323,3386	-9 218 618,81
Solde net des souscriptions/rachats	22 751,9526	7 066 970,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	135 416,2985	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMPLÉGEST PME AC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMPLÉGEST PME FC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMPLÉGEST PME IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part AMPEGEST PME AC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 687 832,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	1 069 371,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,49
Frais de gestion variables acquis	69 688,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMPEGEST PME FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 345,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	30 736,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	3,01
Frais de gestion variables acquis	0,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMPEGEST PME IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	290 473,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	493 140,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,70
Frais de gestion variables acquis	14 858,73
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 973 140,64	-1 421 450,81
Total	-2 973 140,64	-1 421 450,81

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME AC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 239 832,58	-1 153 711,42
Total	-2 239 832,58	-1 153 711,42

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME FC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-44 135,27	
Total	-44 135,27	

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-689 172,79	-267 739,39
Total	-689 172,79	-267 739,39

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 457 801,60	-3 019 985,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	7 457 801,60	-3 019 985,34

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME AC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 978 092,92	-2 114 593,18
Total	4 978 092,92	-2 114 593,18

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME FC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	89 105,98	
Total	89 105,98	

	31/12/2021	31/12/2020
Part AMPEGEST PME IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 390 602,70	-905 392,16
Total	2 390 602,70	-905 392,16

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	48 112 867,69	45 992 285,96	74 052 102,15	87 725 537,41	128 483 071,80
Part AMPLGEST PME AC en EUR					
Actif net	35 219 235,42	34 166 820,51	52 956 215,57	61 252 663,61	85 699 968,11
Nombre de titres	168 660,4566	212 576,8763	277 450,1155	281 936,9899	307 590,6831
Valeur liquidative unitaire	208,81	160,72	190,86		278,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,75	-8,81	-1,20	-7,50	16,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,90	-3,49	-3,05	-4,09	-7,28
Part AMPLGEST PME FC en EUR					
Actif net					1 532 410,48
Nombre de titres					11 983,4808
Valeur liquidative unitaire					127,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					7,43
Capitalisation unitaire sur résultat					-3,68
Part AMPLGEST PME IC en EUR					
Actif net	12 893 632,27	11 825 465,45	21 095 886,58	26 472 873,80	41 250 693,21
Nombre de titres	58 995,0865	69 490,3614	103 270,8139	112 664,3459	135 416,2985
Valeur liquidative unitaire	218,55	170,17	204,27	234,97	304,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15,30	-9,29	-1,28	-8,03	17,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,60	-1,26	-1,18	-2,37	-5,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
AUDIOVALLEY SA	EUR	536 835	1 782 292,20	1,39
TOTAL BELGIQUE			1 782 292,20	1,39
FRANCE				
ALBIOMA	EUR	100 169	3 433 793,32	2,67
ATEME SA	EUR	214 433	2 881 979,52	2,24
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	44 791	2 015 595,00	1,57
BILENDI SA	EUR	398 554	8 648 621,80	6,73
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	165 253	4 306 493,18	3,35
DELTA PLUS GROUP	EUR	28 571	2 685 674,00	2,09
EKINOPS	EUR	237 329	1 836 926,46	1,43
ESKER SA	EUR	5 287	1 911 250,50	1,49
FOCUS HOME INTERACTIVE SA	EUR	70 054	3 432 646,00	2,67
FONTAINE PAJOT	EUR	57 861	8 274 123,00	6,44
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	13 622	1 120 409,50	0,87
GENERIX GROUP	EUR	631 447	5 417 815,26	4,22
GRAINES VOLTZ	EUR	18 879	2 888 487,00	2,25
GUERBET	EUR	96 035	3 582 105,50	2,79
HEXAOM SA	EUR	49 076	1 815 812,00	1,41
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	73 706	1 842 650,00	1,43
ID LOGISTICS GROUP	EUR	10 082	3 705 135,00	2,89
INFOTEL	EUR	47 059	2 644 715,80	2,06
LEADMEDIA GROUP	EUR	1 184 577	1 750 804,81	1,36
LECTRA	EUR	119 737	5 028 954,00	3,91
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	32 107	3 018 058,00	2,35
PRECIA	EUR	125 370	4 701 375,00	3,66
REWORLD MEDIA	EUR	900 551	6 727 115,97	5,23
SIDETRADE	EUR	18 324	3 142 566,00	2,45
VIRBAC SA	EUR	18 521	7 862 164,50	6,12
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	37 056	3 016 358,40	2,35
WAVESTONE	EUR	100 184	5 450 009,60	4,24
WEDIA	EUR	86 690	4 187 127,00	3,26
XILAM ANIMATION	EUR	114 262	4 753 299,20	3,70
TOTAL FRANCE			112 082 065,32	87,23
LUXEMBOURG				
SWORD GROUP	EUR	40 000	1 746 000,00	1,36
TOTAL LUXEMBOURG			1 746 000,00	1,36
ROYAUME-UNI				
FRONTIER DEVELOPMENTS-REGS	GBP	120 000	2 542 009,81	1,98
TOTAL ROYAUME-UNI			2 542 009,81	1,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			118 152 367,33	91,96
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
FREELANCE.COM	EUR	129 959	1 059 165,85	0,82
TOTAL FRANCE			1 059 165,85	0,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 059 165,85	0,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées			119 211 533,18	92,78
Créances			115 311,54	0,09
Dettes			-2 202 084,95	-1,71
Comptes financiers			11 358 312,03	8,84
Actif net			128 483 071,80	100,00

Part AMPEGEST PME AC	EUR	307 590,6831	278,61
Part AMPEGEST PME IC	EUR	135 416,2985	304,62
Part AMPEGEST PME FC	EUR	11 983,4808	127,87